

Scot de l'Alsace du Nord

Document approuvé le 26 mai 2009



résumé

Le Schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord (SCOTAN) vise à mettre en cohérence les politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'habitat, de l'économie et des déplacements sur le territoire concerné.

LE CONTEXTE D'ETUDE

La problématique :

Contenir et réduire l'amorce de périurbanisation et d'étalement urbain que connaissait le territoire en polarisant et en hiérarchisant son développement.

La démarche :

Des ateliers thématiques et territoriaux ont été organisés aux diverses phases du projet.

Le calendrier :

La démarche d'élaboration du SCoT d'Alsace du Nord a commencé en 2005.

Le dossier a été arrêté le 28 décembre 2007 et approuvé le 26 mai 2009.

Les communautés de communes dans le périmètre du SCOTAN



LES PRINCIPALES CONCLUSIONS

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) d'Alsace du Nord concerne 90 communes, regroupées en 9 communautés de communes, soit environ 150 000 habitants et 1 000 km².

Il s'agit d'un document de planification territoriale qui fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace :

- Il détermine les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser, et les espaces naturels, agricoles et forestiers,
- il doit permettre de satisfaire les besoins en logements, activités économiques, équipements publics, en veillant à la desserte en moyens de transports, à la préservation des ressources naturelles et à l'utilisation économe et équilibrée des sols,
- il assure la cohérence des politiques d'habitat, de déplacements, d'équipement commercial ou d'environnement des différentes collectivités.

Le SCoT est élaboré et approuvé par un « syndicat mixte ». Il se compose de trois documents : le rapport de présentation, le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et le Document d'orientations générales (DOG).

Le PADD a retenu le scénario d'une dispersion polarisée et hiérarchisée du développement urbain. Trois grands axes le composent :

AXE 1 : ASSURER LE DYNAMISME ET L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE DE L'ALSACE DU NORD, ENTRE KARLSRUHE ET STRASBOURG.

Les objectifs principaux sont :

- Bâtir un territoire équilibré et cohérent

L'organisation du territoire doit s'appuyer sur l'armature urbaine existante qui comprend deux agglomérations (Haguenau-Bischwiller et Wissembourg), deux villes-relais, trois pôles d'équilibre et quatre pôles émergents.



Les agglomérations et les villes-relais doivent renforcer et développer leur rôle d'accueil en termes de logements, d'activités, d'équipements et d'emplois.

- Renforcer l'attractivité économique

Il semble nécessaire de développer l'attractivité économique de l'Alsace du Nord en s'appuyant sur les ressources du territoire.

Il faut hiérarchiser les projets de zones d'activités, qui sont nombreux, diversifier le tissu économique et développer l'attractivité touristique. Le commerce doit aussi être diversifié et renforcé et l'agriculture confortée dans son rôle de moteur du développement durable.

- Répondre aux besoins en logement

En terme d'habitat, il s'agit d'accroître la diversité de l'offre en logement dans les villes-relais et les agglomérations, accroître aussi le développement des logements aidés et du parc locatif. Une attention particulière doit enfin être portée au développement des établissements pour personnes âgées, à la résorption de l'habitat insalubre et à l'équipement en terrains d'accueil pour les gens du voyage.

- Développer l'offre en déplacement

Il faut développer l'offre en transports collectifs et favoriser le recours aux modes de transports alternatifs à l'automobile en association avec l'armature urbaine.

AXE 2 : UN DÉVELOPPEMENT URBAIN RESPECTUEUX DU CADRE DE VIE

Les objectifs principaux sont :

- Préserver et valoriser le paysage

Les extensions urbaines doivent respecter les composantes naturelles et urbaines des paysages existants et le petit patrimoine non reconnu. Il s'agira aussi de limiter les effets de corridors d'activités en entrée de ville, maintenir des coupures d'urbanisation, assurer l'intégration paysagère des exploitations agricoles et préserver les lignes de crêtes et les ceintures de vergers.

- Economiser l'espace

Cet objectif concerne l'habitat et les activités, à travers des formes urbaines moins gourmandes en espace au sol, mais aussi les infrastructures et les équipements. Il faut essayer de densifier les tissus urbains et de limiter le stationnement, grand consommateur d'espace.

- Favoriser le renouvellement urbain

Le réemploi des espaces bâtis et les friches doivent être préférés aux constructions neuves. Pour ces dernières, les localisations et les formes urbaines favorisant la densification et le réemploi de ces opérations seront favorisées.

- Favoriser les alternatives aux déplacements automobiles

L'offre ferroviaire doit être renforcée tout comme l'usage du vélo et le réseau de transports en commun, notamment celui de l'agglomération centrale. Ce réseau devra ensuite être étendu progressivement aux communes voisines.

- Optimiser le lien entre développement urbain et transports en commun

Cet objectif est un des éléments clés. Il faut favoriser le développement dans les secteurs desservis et celui des pôles d'équilibre, aménager et valoriser les gares, localiser les grandes extensions urbaines en fonction des dessertes en transports en commun et densifier aux abords des systèmes de transport en commun.

- Assurer la santé publique

Certains objectifs sanitaires sont concernés par le SCoT comme l'amélioration de la qualité de l'air, la lutte contre les nuisances sonores, la gestion des eaux pluviales, la préservation du fonctionnement hydraulique ou le traitement des déchets.

AXE 3 : PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Le Scotan a accordé moins d'importance au patrimoine du territoire, pourtant important, car de nombreux textes traitent déjà ce domaine.

- Préserver les noyaux majeurs de population d'espèces protégées
- Préserver la fonctionnalité des espaces naturels du point de vue écologique.

Plutôt que de préserver des lieux, le Scotan s'est attaché à préserver les fonctionnalités des espaces vis à vis des corridors de bio-diversité (trame verte et bleue).

Les lisières forestières et les zones humides attenantes sont particulièrement concernées.

- Assurer le fonctionnement écologique de l'Alsace du Nord

Il faut notamment préserver les milieux-relais et les possibilités de déplacement des espèces à travers la trame verte et les rivières.

- Préserver les paysages, leur diversité et les points singuliers telles les crêtes ou les entrées de ville.

Type de projet : Programme Partenarial

Nom du projet : 43005 Scot Alsace du Nord

Equipe projet : Christian Dupont (chef de projet), Laure Chambon, Nicolas Daval, Vincent Flickinger, Jean Isenmann, Pierre Lavergne, Sandrine Lechner, Géraldine Mastelli, Sophie Monnin, Mélanie Pous, Benjamin Puccio, Maryline Roussette, Ahmed Saïb, Olivier Schmitt, Hyacinthe Sonntag, Laurent Stemmelen, Fabienne Vigneron, Monique Zeck

Nombre de pages : 46 + 33 + 483